

parler avec une pleine et ferme assurance, son père, moins spirituel que lui, crut qu'il s'agissait de biens temporels et de richesses matérielles ; il cessa donc de mettre obstacle à son départ et y consentit même très-volontiers.

IV.

Première recrue pour Montréal ; M. de Maisonneuve établi gouverneur.

Après avoir trouvé dans la personne de M. de Maisonneuve l'homme qu'ils cherchaient, les Associés de Montréal ne songèrent plus qu'à faire une levée d'hommes forts et vigoureux, pour les envoyer en Canada au printemps de l'année suivante. Leur générosité, en contribuant à ce premier embarquement, aurait pu prouver que le dessein de Montréal leur était inspiré d'en haut ; car leur Compagnie ne se composait encore que de six membres qui devaient fournir, en secret, à cette dépense, avec engagement de ne jamais rien retirer pour eux-mêmes de cette entreprise ; ils fournirent, dans cette seule occasion, la somme de vingt-cinq mille écus, c'est-à-dire, soixante-quinze mille livres, et même cinquante mille écus, si l'on en croit la Mère Juchereau, dans son histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, somme qui aujourd'hui représenterait un million de notre monnaie. Du côté de la Cour, ils avaient obtenu toutes les facilités désirables. Le roi, en confirmant la cession de l'île de Montréal, faite par la Compagnie de la Nouvelle-France, leur avait donné le pouvoir de nommer les Gouverneurs de la future colonie, et d'y avoir de l'artillerie et d'autres munitions de guerre pour sa défense. Ils établirent donc M. de Maisonneuve pour gouverneur, et le chargèrent, ainsi que M. de la Dauversière et M. de l'ancamp, de grossir la recrue de tout ce qu'ils pourraient trouver d'hommes propres à leur dessein ; et, comme on devait s'attendre à avoir les Iroquois à combattre dès qu'on serait arrivé à Montréal, ils eurent soin de ne choisir que des célibataires forts et vigoureux, habiles en divers métiers, et tous propres à porter les armes. Enfin ils se pourvurent de denrées, d'outils et de toutes les autres choses nécessaires dans la formation du nouvel établissement.

V.

M. de Maisonneuve refuse de conduire à Montréal des Religieuses de Notre-Dame.

Avant l'embarquement, M. de Maisonneuve se rendit à Troyes, pour prendre congé de sa famille, et surtout, pour recommander à sa sœur et aux autres Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, le succès d'une entreprise si périlleuse et si importante. Il leur apprit que le dessein des Associés de Montréal tendait uniquement à la gloire de Dieu ; qu'ils se proposaient de faire honorer Marie dans cette colonie future, et d'y établir une Communauté de filles, pour y travailler à l'instruction de la jeunesse et à la sanctification du prochain. En l'entendant parler de la sorte, ces